



REPUBLIQUE TOGOLAISE



**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DU DEVELOPPEMENT DURABLE
ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

**Projet de soutien à la préparation à la Réduction des Émissions dues à la
Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+)**

**RAPPORT DE L'ATELIER REGIONAL DE VALIDATION DU DRAFT 2 DU
MECANISME DE GESTION DES PLAINTES DE LA PHASE DE MISE EN ŒUVRE DE
LA STRATEGIE AVEC LES ACTEURS DE LA REGION DES SAVANES.**

Dapaong, le 24 août 2020



Les rapporteurs

Table des matières

INTRODUCTION	3
I. RAPPEL DU CONTEXTE, DES OBJECTIFS ET DES RESULTATS DE L'ATELIER	3
1.1. Contexte et justification	3
1.2. Rappel des objectifs de l'atelier	4
1.3. Rappel des résultats attendus	4
II. MISE EN ŒUVRE DE L'ATELIER/DEROULEMENT DES TRAVAUX	4
2.1. La cérémonie d'ouverture et mise en place du bureau de l'atelier	4
2.2. Les communications	6
2.3. Débats	7
2.4. Travaux de groupe	9
III. RECOMMANDATIONS ET CLOTURE DE L'ATELIER	9
3.1. Les recommandations formulées à par les participants	9
3.2. La cérémonie de clôture de l'atelier	9
CONCLUSION	10
ANNEXES	11

INTRODUCTION

Le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) est un instrument fondé sur l'engagement et le dialogue en vue de la résolution efficiente des plaintes. Il s'élabore de manière participative et inclusive pour être mis à la disposition des parties prenantes à la REDD+ dans la phase de mise en œuvre de la stratégie.

A ce stade, le draft 2 du MGP pour la phase de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ a intégré toutes les observations, les apports des parties prenantes ainsi que les commentaires de la Banque sur le draft 1. Ce draft 2 est élaboré par la Coordination Nationale REDD+ en étroite collaboration avec la commission des textes du Ministère de l'environnement du développement durable et de la protection de la nature et avec l'appui de la Banque mondiale. Pour que l'ensemble des parties prenantes puissent s'approprier le fonctionnement du MGP, son champ d'action, les plaintes éligibles, leurs rôles et responsabilités dans la phase de mise en œuvre de la REDD+ et procéder à sa validation, cinq ateliers régionaux et un atelier national ont été organisés. Ces ateliers regroupent les représentants des différentes organisations et plateformes de la société civile, des autorités et représentants des collectivités territoriales. Voir la liste des participants en annexe.

Le présent rapport rend compte du déroulement de l'atelier de validation dudit MGP de la région des Savanes. Il s'articule autour des principaux points suivants :

- Rappel du contexte, des objectifs et des résultats de l'atelier
- Mise en œuvre de l'atelier/Déroulement des travaux
- Bilan de l'atelier et évaluation de l'atelier
- Recommandations et clôture de l'atelier

I. RAPPEL DU CONTEXTE, DES OBJECTIFS ET DES RESULTATS DE L'ATELIER

1.1. Contexte et justification

Le processus REDD+ au Togo vise à infléchir la tendance à la dégradation des forêts et à la déforestation, en optant pour une gestion durable des forêts existantes et un accroissement du patrimoine forestier. Ce processus est conduit dans une approche participative multi-acteurs et inclusive qui requiert l'intégration des dimensions sociale, environnementale et économique. Ce processus, bien que salubre est cependant susceptible d'engendrer des conflits eu égard à la multiplicité des acteurs qui ont des intérêts souvent divergences.

Dans le souci de prévenir et de faciliter le règlement de ces potentiels conflits, la coordination nationale REDD+ Togo s'est déjà doté d'un mécanisme consensuel de gestion des plaintes (MGP) pour la phase de préparation

Cependant, le champ d'action, le type de plainte et la nature des activités de la phase de préparation sont différents de ceux de la phase de mise en œuvre. C'est pourquoi la coordination nationale élabore un autre mécanisme pour la phase de mise en œuvre de la stratégie. L'enjeu est de permettre aux plaignants d'activer rapidement ce mécanisme de régulation lorsqu'ils auront une plainte en lien avec les activités de la phase de mise en œuvre de la REDD+.

Ce mécanisme de la phase de mise en œuvre (tout comme celui de la phase de préparation) se veut transparent et accessible à tous. Il s'élabore de manière participative et inclusive pour être mis à la disposition des parties prenantes.

Pour y parvenir, plusieurs activités ont été déjà réalisées. A ce stade, le draft 2 du MGP pour la phase de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ est élaboré.

Dans le souci de partager le contenu de cette dernière version avec l'ensemble des parties prenantes pour qu'elles puissent comprendre le fonctionnement du MGP, son champ d'action, les plaintes éligibles, leurs rôles et responsabilités dans la phase de mise en œuvre de la REDD+ puis procéder à sa validation, cinq ateliers régionaux et un atelier national sont organisés. Ces ateliers de validation permettront aux acteurs de revisiter les modifications apportées à la version précédente et de s'assurer que les spécificités de leurs régions respectives sont prises en compte dans cette dernière version.

1.2. Rappel des objectifs de l'atelier

L'objectif général poursuivi est d'organiser une validation participative du MGP de la phase de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+.

De façon spécifique, il s'agit essentiellement de :

- Partager avec les parties prenantes le processus ayant conduit à l'élaboration du document du MGP ;
- Partager avec l'ensemble des parties prenantes le contenu du draft 2 du MGP de la phase de mise en œuvre de la stratégie et recueillir leurs contributions ;
- Echanger avec les parties prenantes sur leurs rôles et responsabilités dans la mise en œuvre dudit MGP ;
- Amener les participants à identifier et à prendre en compte dans le MGP les spécificités de leurs localités respectives
- Recueillir les apports, observations et commentaires des parties prenantes sur le document afin d'améliorer son contenu ;
- Faciliter l'appropriation du document du MGP par les parties prenantes.

1.3. Rappel des résultats attendus

Les résultats suivants sont attendus :

Le processus d'élaboration du document du MGP est partagé avec les parties prenantes ;

- Le contenu du draft 2 du MGP de la phase de mise en œuvre est partagé avec l'ensemble des parties prenantes et leurs contributions recueillies ;
- Les parties prenantes ont une meilleure compréhension de leurs rôles et responsabilités dans le cadre de ce mécanisme ;
- Les spécificités de chaque localité sont identifiées par les participants et sont prises en compte dans le MGP
- Les observations et commentaires des parties prenantes sont recueillies pour l'amélioration du contenu du draft 2 du MGP ;
- Les parties prenantes se sont approprié le contenu du document du MGP.

II. MISE EN ŒUVRE DE L'ATELIER/DÉROULEMENT DES TRAVAUX

2.1. La cérémonie d'ouverture et mise en place du bureau de l'atelier

La cérémonie d'ouverture est marquée par trois allocutions :

- le mot de bienvenue du Directeur Régional de l'Environnement des Savanes ;
- le mot de cadrage du coordonnateur national REDD+ ;
- le mot d'ouverture du Secrétaire Général de la préfecture de Tône

❖ **Mot de bienvenue du Directeur Régional de l'Environnement des Savanes**

Le Directeur Régional de l'environnement de la Région des Savanes dans son intervention a signifié aux participants que c'est un réel plaisir pour lui de leur souhaiter la cordiale bienvenue. La présence de tous les acteurs invités au présent atelier témoigne de l'importance que chacun accorde au mécanisme de gestion des plaintes (MGP).

Pour le Directeur Régional de l'environnement, la gestion des ressources naturelles exige de plus en plus des initiatives innovantes pour juguler et inverser la tendance du changement climatique. Le MGP qui vise à prévenir et de faciliter le règlement des potentiels conflits lors de la mise en œuvre des activités REDD+ est donc un outil fédérateur qui contribuera à la réussite de ces activités. C'est pourquoi il invite tous les acteurs à participer activement aux travaux en prenant en compte les spécificités de la région des Savanes pour valider le document du MGP qui prenne en compte toutes les préoccupations des acteurs de la région.

❖ **Le mot de cadrage du coordonnateur national REDD+**

Le Coordonnateur National a d'abord souhaité la bienvenue aux participants; il a ensuite remercié chacun pour l'intérêt qu'il porte à la REDD+ et à la protection de la nature. Il a rappelé aux participants que depuis 2015, la REDD+ a obtenu beaucoup de résultats grâce à l'implication de tous les acteurs. Les principaux résultats obtenus sont entre autres :

- L'élaboration de la stratégie nationale REDD+
- L'élaboration des différents instruments de sauvegardes
- Le niveau de référence des forêts
- La mise en place du système national de surveillance des forêts.

Le présent atelier qui est consacré à la validation du MGP est une occasion pour partager le contenu du draft 2 après l'intégration des préoccupations des différents acteurs a-t-il souligné avant d'inviter les participants à s'appliquer pour valider le document qui reflète les préoccupations et la spécificité de la région des Savanes.

❖ **Le mot d'ouverture du Secrétaire Général de la préfecture de Tône**

Le Secrétaire Général de la préfecture de Tône a au du préfet de Tone souhaité la bienvenue aux acteurs pour leur présence effective malgré le Covid 19. Il a témoigné sa gratitude au gouvernement pour son engagement dans la lutte contre le changement climatique qui constitue une réelle menace et un défi majeur pour nos pays. Il a souligné que le changement climatique entrave les initiatives de développement et engendre la pauvreté. La REDD+ apparaît donc comme la solution devant contribuer à réduire la vulnérabilité des populations surtout en milieu rural. Le MGP de la phase de mise en œuvre contribuera à prévenir et à régler de façon consensuelle les conflits éventuels. Pour finir, il a remercié le gouvernement pour son implication au processus REDD+ avant d'exhorter les participants à participer activement à la validation du MGP dans le strict respect des mesures barrières.

❖ **Mise en place du présidium**

Pour une direction harmonieuse des travaux de l'atelier, un présidium de trois membres a été mis en place. Il est composé de :

- Président M. Secrétaire Général de la préfecture de Cinkassé
- Premier rapporteur M. Directeur Préfectoral environnement Kpendjal
- Deuxième rapporteur Mme Présidente régionale CF-REDD+

2.2. Les communications

Quatre communications ont été faites.

❖ Première communication :

Elle est animée par M. DAMETOUGLE T. Coordonnateur Adjoint chargé d'appui au programme. M. DAMETOUGLE a rappelé aux participants le processus d'élaboration du Mécanisme de Gestion de Plaintes (MGP) de la phase de mise en œuvre de la stratégie REDD+ du Togo en trois points.

Abordant le premier point intitulé : « les Piliers REDD+ : où sommes-nous dans le processus de préparation ? », l'orateur a d'abord rappelé aux participants les quatre piliers de la REDD+. Il a ensuite expliqué les résultats obtenus au niveau de chaque pilier et ce qui reste à faire.

Concernant le deuxième point intitulé « Pourquoi un MGP pour la phase de mise en œuvre des projets REDD+ », M. DAMETOUGLE a entretenu les participants sur l'importance du MGP. Il a souligné que la mise en œuvre de projets REDD+ impliquera une multiplicité d'acteurs aux intérêts souvent divergents ; cela peut créer des situations conflictuelles entre ces acteurs.

Il faut donc un mécanisme consensuel de gestion de plaintes pour prévenir, traiter et résoudre les tensions et les potentiels conflits entre ces acteurs.

S'agissant du troisième point « Comment le MGP REDD+ du Togo a été élaboré », le communicateur a signifié aux participants que le MGP REDD+ a été élaboré à travers un processus participatif, inclusif, interactif et itératif. Les différentes étapes chronologiques et consultations des parties prenantes ont été également rappelées aux participants.

❖ Deuxième communication

Elle a été également présentée par M. DAMETOUGLE. Elle a pour thème : « MGP REDD+ Togo : Objectifs, Champs d'actions, Activités sources de plaintes potentielles et Parties Prenantes »

Dans un premier temps, M. DAMETOUGLE a rappelé les objectifs poursuivis par le MGP REDD+ du Togo. Il a ensuite ressorti les actions de la stratégie nationale REDD+, sources de plaintes potentielles. Il a également présenté le champ d'action du MGP REDD+ du Togo et expliqué la nature d'une plainte jugée valide/recevable. Il a pour finir entretenu les participants sur les parties prenantes qui sont concernées par le MGP REDD+ du Togo.

❖ Troisième communication

La troisième communication est présentée par M. KOTOKO M. responsables des affaires juridiques, des évaluations environnementales et sociales stratégiques. Elle a porté sur l'organisation et le fonctionnement du MGP.

Cette communication s'est articulée autour de cinq préoccupations majeures. M. KOTO a d'abord présenté les organes et les niveaux qui interviennent dans le règlement des plaintes. Il a ensuite expliqué leurs rôles et responsabilités. Il a également clarifié comment ces Organes procèdent pour régler les plaintes, ainsi que les canaux de saisine en cas d'une plainte.

Pour finir, le présentateur a partagé avec l'assistance les différentes étapes dans la procédure de gestion d'une plainte.

❖ Quatrième communication

Elle est animée par M. KITING O. Spécialiste en développement sociale et a porté sur le dispositif de suivi-évaluation du MGP REDD+ et les besoins en renforcement des capacités.

Abordant le dispositif de suivi-évaluation, M. KITING a d'abord rappelé ce que c'est que le dispositif dans le cadre du MGP REDD+. Il a ensuite rappelé les objectifs et l'importance du suivi-évaluation du MGP REDD+ Togo ainsi que les acteurs du suivi-évaluation. Il a enfin partagé avec les participants les indicateurs qui doivent être renseignés par les acteurs et comment se fera le rapportage et l'archivage des données.

Concernant les besoins en renforcement de capacités, il a expliqué aux participants que cet aspect porte essentiellement sur les informations et sensibilisations des parties prenantes sur le MGP, les formations thématiques, et l'appui en matériel de travail

Il a clôturé la présentation par le budget prévisionnel de la mise en œuvre du MGP ; budget dont le montant doit être mobilisé pour la mise en œuvre effective du MGP.

2.3. Débats

L'ensemble des quatre communications a fait objet de débat en plénière. Les participants ont eu à poser des questions d'éclaircissement, soulever des préoccupations et à formuler des commentaires. Les questions, préoccupations soulevées et les éléments de réponse apportés aux différentes questions et préoccupations sont résumées ci-dessous :

Tableau 1 : Synthèse des questions, préoccupations soulevées et réponses à l'atelier régional de validation du draft 2 du MGP /REDD+ à Dapaong

	Questions/préoccupations	Acteurs	Eléments de réponse
1	Le secrétaire général de la préfecture chef-lieu de la région se retrouve à la fois dans le comité préfectoral et le comité régional. Comment pourra-t-il être efficace dans les deux niveaux ?	ESSO Pirénéwè (SG Tone)	Le choix du secrétaire général de la préfecture chef-lieu de la région au niveau du comité régional vise à minimiser les charges de fonctionnement étant donné que les rencontres régionales se tiennent au chef-lieu de la région. Au cas où il est empêché, il pourra se faire représenter valablement.
2	Comment se fera le choix des secrétaires généraux des communes qui vont siéger dans les comités préfectoraux et régionaux ?		Les secrétaires généraux des communes qui vont siéger dans les comités préfectoraux et régionaux seront choisis par leurs pairs.
3	Existent-ils des textes officiels qui régissent le fonctionnement des organes du MGP ?		Il n'existe pas de textes officiels qui régissent le fonctionnement des organes du MGP.
4	Qui délivre l'accusé de réception ?	N'GBAMOU Koya (SG Oti-Sud)	L'accusé de réception est délivré par le secrétaire de l'organe où la plainte est enregistrée.
	Pourquoi il n'est pas prévu des délais pour la mise en œuvre des plaintes ?	SOULEMANE Inoussa (CF-REDD+ Tone)	La mise en œuvre d'une plainte est fonction de la nature de l'activité source de plaintes. Elle commence dès la fin de la résolution et peut se poursuivre jusqu'à la fin du projet.
5	Pourquoi il n'est pas prévu une étape d'écoute des plaignants dans le processus de résolution des plaintes ?	KOUMAI Essohouna (Rep. DR ASPF-A)	L'écoute est une étape transversale. A chaque étape les concernés sont écoutés.
6	Le MGP peut-il résoudre une plainte liée au détournement des fonds prévus pour une activité REDD+ par exemple ?	KANTAMIM Kokou (Rep.Chef-canton Korbongou)	Le MGP ne peut pas résoudre une plainte liée au détournement des fonds. C'est une plainte sensible qui est gérée par la justice.

2.4. Travaux de groupe

Les participants ont été répartis en trois groupes. En prenant compte le contexte et les spécificités de leur région, chaque groupe devait analyser, améliorer et compléter si nécessaire une partie du document. (Voir les consignes données aux différents groupes en annexe).

Les groupes se sont retrouvés en plénière pour la restitution des travaux. Après la restitution des travaux des différents groupes, les discussions ont permis d'harmoniser les points de vue sur les différents aspects du document. Cette harmonisation a permis aux participants d'avoir une même compréhension du mécanisme de gestion des plaintes pour cette phase de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+.

III. RECOMMANDATIONS ET CLOTURE DE L'ATELIER

3.1. Les recommandations formulées à par les participants

Les recommandations ci-dessous ont été formulées par les participants :

- Dans les activités sources de plaintes potentielles, il faut ajouter les plaintes liées à la chasse et à la pêche.
- Définir les critères de choix du représentant des OSC au niveau du comité préfectoral
- Il faudrait veiller à impliquer les maires dans les organes gestion des plaintes en fonction de la commune d'où provient la plainte.
- Dans le renforcement des capacités, il est souhaitable d'ajouter la thématique « formation des acteurs en technique d'écoute »

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) de la phase de mise en œuvre du processus REDD+ est validé par acclamation sous réserve de de l'intégration des différentes observations formulées par les participants. Suite à cette validation, les participants ont échangé sur les prochaines étapes du processus (voir les prochaines étapes en annexe).

3.2. La cérémonie de clôture de l'atelier

La cérémonie de clôture est marquée le mot de remerciement du coordonnateur national et le mot de clôture du secrétaire général de la préfecture de Tone.

Le coordonnateur a d'abord rappelé aux participants que le MGP est un instrument itératif auquel chaque acteur devait se familiariser et s'approprier pour sa bonne mise en œuvre. Il a ensuite dans un satisfecit remercié les participants pour la qualité des échanges et le résultat obtenu qui est la validation du MGP par les acteurs de la région des Savanes.

Le secrétaire général de Tone constate avec satisfaction que les objectifs visés par l'atelier sont atteints. Il a au nom du préfet remercié les participants pour la qualité du travail et promis l'implication des autorités de la région dans la mise en œuvre du MGP. Il a souhaité un bon retour aux participants dans le respect des mesures barrières. C'est sur ces mots qu'il déclare clos les travaux de l'atelier.

CONCLUSION

Le présent atelier a permis aux parties prenantes de s'approprier le contenu de la version améliorée du mécanisme de gestion des plaintes dans la phase de mise en œuvre du processus REDD+ ainsi que leurs rôles et responsabilités. Il a favorisé des échanges qui ont permis aux acteurs de valider le présent document du mécanisme de gestion des plaintes. Ce mécanisme de gestion des plaintes dans la phase de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ au Togo permet d'assurer la cohésion sociale. Il va faciliter la mise en œuvre harmonieuse des différents qui contribuent à l'atteinte des objectifs de la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, des objectifs du développement durable (ODD) et du plan national de développement (PND) du Togo.

ANNEXES

ANNEXE 1 : LES CONSIGNES POUR LES TRAVAUX DE GROUPE

Groupe 1 : Analyser, améliorer et compléter (au besoin), au regard du contexte et des spécificités régionales :

- Les objectifs et le champ d'application du MGP REDD+ Togo
- Les actions de la stratégie REDD+, sources de plaintes potentielles
- La validité d'une plainte, les parties prenantes concernées par le MGP REDD+.

Donnez votre avis motivé sur chacun de ces points.

Groupe 2 : Analyser, améliorer et compléter (au besoin), au regard du contexte et des spécificités régionales :

- Les niveaux de saisine et de résolution des plaintes ;
- La composition et les attributions des organes de gestion des plaintes ;

Donnez votre avis motivé sur chacun de ces points.

Groupe 3 : Analyser, améliorer et compléter (au besoin), au regard du contexte et des spécificités régionales :

- Le suivi évaluation de la mise en œuvre du MGP REDD+
- Les thématiques proposées pour les besoins de renforcement des capacités
- Donnez votre avis motivé sur chacun de ces points.

ANNEXE 2 : LES PROCHAINES ETAPES

ETAPE 1 : prise en compte et intégration des apports préoccupations et commentaires des différents ateliers pour produire la version améliorée

ETAPE 2 : Transmission de la version améliorée à la Banque mondiale pour avis technique.

ETAPE 3 : Prise en compte des observations de la Banque mondiale et production de la version finale ;

ETAPE 4 : Organisation des ateliers de dissémination et de vulgarisation des versions définitives des différents livrables (SN-REDD+, CGES, PGP, CPR, CP, MGP, MPB)

ANNEXE 3 : LISTE DE PRESENCE